



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial**

Tulle, le **28 JUIN 2021**

La préfète de la Corrèze

à

**Monsieur le président du Conseil
départemental de la Corrèze**

**Mesdames et Messieurs les présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale de la Corrèze**

**Mesdames et Messieurs les maires de la
Corrèze**

Objet : Généralisation du dispositif pass Culture – création d'une plateforme culturelle destinée aux jeunes de 18 ans

P.J. : Présentation du pass Culture

Je souhaite appeler votre attention sur le dispositif dénommé « pass Culture » qui, après avoir été expérimenté dans 5 puis 14 départements sous l'égide du ministère de la culture, vient, depuis le 20 mai, d'être étendu à l'ensemble du territoire français.

Cette plateforme de services destinée en premier lieu aux jeunes de 18 ans, permet de faciliter leur accès à la culture, de promouvoir la qualité et la diversité des offres culturelles et de favoriser l'autonomie des jeunes au moment de leur accession à la majorité. Il leur suffit de télécharger l'application et de s'inscrire sur le site : <https://pass.culture.fr/>. L'inscription leur permet de bénéficier d'un crédit de 300 euros utilisable durant 24 mois pour réserver dans des lieux culturels (concerts, théâtres, musées, médiathèques...), d'effectuer des achats (livres, BD, disques...) et s'abonner à des cours de musique ou à des offres numériques.

Au-delà de la sensibilisation des jeunes à ce dispositif, il convient, en parallèle, de mobiliser le plus grand nombre d'offres culturelles locaux susceptibles d'être référencés sur le pass Culture. A cette fin, vous pourrez, si vous le souhaitez, prendre l'attache Madame Valentine POMMIER, chargée de développement sur la région Nouvelle-Aquitaine (valentine.pommier@passculture.app) ou des services de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine.

Comptant sur votre mobilisation, mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

La préfète,

Salima SAA



Affaire suivie par : Antoine BEAUSOLEIL
DCPPAT
1 rue Souham
B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex
Tél : 05 55 20 55 11
Courriel : antoine.beausoleil@correze.gouv.fr
www.correze.gouv.fr